



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le 23 novembre 2011

DIRECTION
DU RESPECT DES LOIS
ET DES LIBERTES
LOCALES

Service des relations avec les
collectivités territoriales

Bureau de l'intercommunalité
et des concours financiers

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI) DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2011

Après avoir accueilli les membres de la Commission, M. le préfet procède à la vérification du quorum. 42 membres étant physiquement présents sur les 51 que compte la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), le quorum est atteint, 7 pouvoirs écrits ayant été donnés.

M. le préfet rappelle qu'il s'agit de la deuxième séance de la CDCI, installée le 27 avril 2011, séance au cours de laquelle le projet de SDCI a été présenté à ses membres. A la suite de cette présentation, une période de trois mois s'est ouverte et a permis à toutes les collectivités concernées de donner leur avis sur le projet de schéma. Afin que cette phase de consultation soit fructueuse, les échanges ont été nombreux ; tout au long de ce processus, toutes les informations disponibles ont été apportées aux élus, en particulier aux maires.

Le préfet a rappelé son souci de pédagogie et de transparence, essentiel pour donner corps, contenu et réalité à la logique de concertation et de coproduction qui l'a guidé pour aboutir à une coproduction "préfet – élus", avec au premier chef, les membres de la CDCI.

C'est tout le sens du travail qui a été mené depuis pratiquement un an, des envois adressés aux membres de la commission et de la mise en place d'un site extranet pour leur permettre de suivre, au fur et à mesure, l'avancée de la consultation. Le préfet rappelle qu'il a toujours veillé à être disponible ainsi que les sous-préfets et les services de l'Etat pour répondre aux questions, aux demandes de rendez-vous, écouter les attentes et noter les suggestions des élus.

La loi du 16 décembre 2010 a prévu un délai de trois mois pendant lequel les collectivités ont été appelées à délibérer pour donner un avis formel sur le projet de schéma. 226 avis étaient attendus. 199 ont été reçus, soit près de 88%.

Les avis recueillis ont fait apparaître une tonalité globalement favorable à ces propositions de nouveaux périmètres d'EPCI à fiscalité propre, à une exception près : la fusion des deux communautés d'agglomération du Parisis et de Val-et-Forêt.

Dans le projet de schéma présenté aux membres de la commission le 27 avril dernier, la création d'une nouvelle communauté d'agglomération qui résulterait de la fusion de celles du Parisis et de Val-et-Forêt était envisagée, ainsi que le rattachement des communes isolées de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny.

Cependant, lors de la consultation des collectivités territoriales concernées, la proposition d'une nouvelle configuration a émergé. Cette proposition consiste en l'élargissement du périmètre de la communauté d'agglomération du Parisis aux quatre communes isolées de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny et le maintien du périmètre de la communauté d'agglomération Val-et-Forêt.

Prenant acte des délibérations concordantes et convergentes de la communauté d'agglomération le Parisis, de ses six communes membres et des conseils municipaux de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny formulant cette proposition alternative qui est conforme aux objectifs et orientations de la loi, le préfet indique avoir modifié son projet de schéma en ce sens et l'avoir déjà envoyé comme tel aux membres de la Commission en vue des travaux de ce jour.

Le préfet rappelle que la commission sera invitée à se prononcer sur l'intégralité du projet de schéma ainsi modifié lors du vote qui se déroulera pendant cette séance.

Par ailleurs, le préfet relève que les résultats de la consultation ont montré une certaine réticence à la fusion ou à la dissolution de syndicats intercommunaux.

Ainsi, la concertation avec les présidents de syndicats et d'intercommunalités a-t-elle été poursuivie par les sous-préfets, ce qui a permis d'aboutir à une liste de syndicats ayant reçu un avis favorable pour être fusionnés ou dissous, certaines fusions ou dissolutions ayant même été proposées spontanément par des collectivités.

La liste détaillée fait partie des documents qui ont été transmis lors de l'envoi de la convocation pour cette commission. Leur nombre s'élève à 18 alors que la proposition initiale était de 28.

La démarche de rationalisation des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes prévue par la loi n'est pas entièrement nouvelle puisque des syndicats ont régulièrement, au fil du temps, disparu. Ainsi, depuis 2006, 22 syndicats ont été dissous dans le Val-d'Oise. Il convient, aujourd'hui, d'intensifier cet effort pour éviter les doublons et faire disparaître des structures devenues inactives.

A partir des compétences exercées et des comptes, la liste des syndicats a fait l'objet d'un examen au regard de quatre critères :

1/ l'objet du syndicat par rapport aux lois de décentralisation. Celles-ci ont, en effet, confié des secteurs d'intervention larges aux départements et aux régions, notamment en matière d'équipements scolaires et de transports ;

2/ le niveau d'activité du syndicat, en fonction des mouvements retracés dans les documents budgétaires et comptables ;

3/ la détection de doublons, par l'analyse des statuts révélant des missions et objets très proches ;

4/ l'importance du service rendu à l'usager et la nécessité de le maintenir.

Aujourd'hui, la Commission est donc réunie pour se prononcer sur le projet de schéma départemental dans son ensemble, à savoir :

- la nouvelle carte des EPCI à fiscalité propre et
- la nouvelle organisation des syndicats.

Ensuite, viendra le temps de la mise en œuvre du schéma. Sur ce point, le préfet apporte certains éclaircissements.

Les projets seront mis en œuvre selon un rythme adapté aux réalités locales et conformément au calendrier prévu par la loi.

Quatre dates sont à retenir :

- **31 décembre 2011** : date limite de la publication du schéma de coopération intercommunale ;
- **31 décembre 2012** : date limite de la prise d'arrêtés par le préfet fixant les périmètres.

Le préfet affirme qu'il prendra tout le temps nécessaire, pendant l'année 2012, pour prendre les arrêtés fixant les périmètres et ce, afin de laisser aux communes la possibilité de mener à bien toutes les procédures de concertation dans l'esprit de consensus qui a prévalu jusqu'ici.

- **1^{er} juin 2013** : date limite de prise des arrêtés constitutifs des nouvelles intercommunalités.
- **2014**, après les élections municipales : mise en place des nouveaux conseils communautaires.

Au terme de son intervention, le préfet propose de passer proprement dit à la séance.

1/ Il est procédé à l'approbation du PV de la réunion du 27 avril ; en l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté.

2 – Un secrétaire de séance est désigné : M. GUIARD, maire de Boissy-l'Aillierie, président de la communauté de communes du Val-de-Viosne, est désigné.

3/ M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur général, est appelé à présenter son rapport ;

Le préfet précise qu'après le rapport qui va être présenté, les membres de la CDCI auront la possibilité de présenter des amendements au projet de schéma en les argumentant. Ils seront soumis individuellement au vote de la commission, conformément à ce qui est prévu par la loi, à la majorité des 2/3 ;

M. Jean-Pierre Blazy, Rapporteur général, présente la synthèse des délibérations, tant sur les périmètres d'EPCI que sur le devenir des syndicats.

M. BLAZY souligne que les nombreuses consultations effectuées par le préfet ont permis de dégager un large consensus sur le projet de schéma, à quelques exceptions de conseils municipaux qui ont exprimé des réserves et signalaient des imprécisions sur ce projet.

M. le Rapporteur général présente, par périmètre d'EPCI, les avis recueillis.

- **Extension de la CC Vexin – Val-de-Seine à 18 communes isolées du canton de Magny-en-Vexin**

Avis favorables : La CC ainsi que 24 communes ont donné un avis favorable.

6 communes et la communauté de communes Vexin-Val-de-Seine ont été consultées sur ce projet de périmètre consistant dans l'extension du périmètre de la CC à 18 communes isolées. Toutes les collectivités concernées ont formulé leur avis sur ce projet.

La commune de Saint-Clair-sur-Epte a émis un avis réservé en se fondant sur le manque de visibilité du projet de SDCI.

Seule la commune de Vienne-en-Arthies, en raison d'informations insuffisantes sur les compétences du futur EPCI et sur les incidences fiscales et financières, ne s'est pas prononcée.

- **Fusion des communautés de communes « Plateau du Vexin », « Val-de-Viosne » et des « Trois Vallées du Vexin »**

Avis favorables : 33 collectivités / 37

Avis défavorable : 2/37

Avis réservé : 1/37

34 communes et les 3 communautés de communes ont été consultées sur ce projet de périmètre consistant à fusionner les 3 communautés de communes. La CC « Plateau du Vexin » n'a pas délibéré.

Seules les communes de Condécourt et Gadancourt ont émis un avis défavorable en invoquant l'absence de projections fiscales, le mode de représentation des communes, le manque d'informations suffisantes sur les compétences du futur EPCI et l'étendue du territoire.

En outre, la commune de Condécourt souhaite uniquement la fusion de la CC du Plateau du Vexin avec la CC des Trois Vallées du Vexin.

Le conseil municipal de Grisy-les-Plâtres a émis un avis réservé compte tenu des informations insuffisantes sur les conséquences financières, fiscales, compétences futures de l'EPCI issu de la fusion.

Le conseil municipal de Cléry-en-Vexin souhaite que *« la spécificité rurale soit mieux prise en compte et que le critère population ne soit pas le seul retenu »*.

Extension du périmètre de la CC Vallée du Sausseron à la commune de Frouville

Avis favorables: 12 collectivités / 14

Avis défavorables : 2/14

13 communes et la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron ont été consultées dans le cadre de l'extension du périmètre à la commune de Frouville. Les 14 collectivités ont délibéré.

Le conseil municipal d'Arronville s'est prononcé favorablement à l'extension du périmètre de la CC à Frouville et sollicite son intégration dans le périmètre de la future CC issue de la fusion des CC « Plateau du Vexin », « Val-de-Viosne » et des « Trois Vallées du Vexin ».

La commune d'Epiais-Rhus demande également son rattachement à cette future CC. Elle a émis, ainsi que Frouville, un avis défavorable au projet en se fondant sur les informations insuffisantes portant sur les enjeux financiers.

Il est à noter que Nesles-la-Vallée demande l'intégration des communes de Valmondois et de Butry-sur-Oise, faisant actuellement partie de la CCVOI à la CC Vallée du Sausseron.

Le conseil municipal de Menouville s'est prononcé uniquement sur la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.

Extension du périmètre de la CA de Cergy-Pontoise à la commune de Maurecourt (78)

13 collectivités/14 ont délibéré.

Avis favorables: 13 collectivités/14

Le périmètre de la consultation concerne 13 communes et la communauté d'agglomération.

Puiseux-Pontoise n'a pas délibéré.

A noter que Menucourt et Vauréal n'ont pas approuvé l'ensemble du SDCI car les communes estiment que le projet de SDCI ne respecte pas les bassins de vie existants et que la représentation des communes au sein de la CACP leur est défavorable.

Modification du périmètre de la CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts par le retrait de la commune de Champagne-sur-Oise et par l'adhésion de Nerville-la-Forêt

Avis favorables: 4 collectivités / 9

Avis défavorable : 2 collectivités / 9

La consultation a concerné 8 communes et la communauté de communes. 7 collectivités ont délibéré. La CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et la commune de Béthemont-la-Forêt n'ont pas délibéré.

Villiers-Adam et Chauvry ne motivent pas leur avis défavorable.

Nerville-la-Forêt n'émet pas d'avis en raison de l'insuffisance d'informations portant sur l'impact financier et fiscal, et sur la représentation des communes au sein de l'EPCI .

Extension du périmètre de la CC du Haut-Val-d'Oise à la commune de Champagne-sur-Oise

9 collectivités / 9 ont délibéré. Avis favorables: 9 collectivités / 9 La consultation a concerné 8 communes et une communauté de communes.

La communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes

Le périmètre est inchangé.

La communauté de communes Carnelle-Pays de France

Le périmètre est inchangé.

La communauté de communes Pays de France

Le périmètre est inchangé.

Extension du périmètre de la CC Roissy Porte de France à la commune de Goussainville

Avis favorables: 19 collectivités / 20

Avis défavorable : 1 collectivité / 20

Le périmètre de la consultation a concerné 19 communes et la communauté de communes.

Villeron n'a pas délibéré.

Un certain nombre de communes émet cependant une réserve sur la répartition des sièges telle qu'elle serait calculée en absence d'accord entre les communes concernées.

Extension du périmètre de la CA Val-de-France aux communes de Bonneuil-en-France et Gonesse

Avis favorables : 6 collectivités / 7

Avis défavorable : 1 collectivité / 7

Le périmètre de la consultation a concerné 6 communes et une communauté d'agglomération. L'ensemble de collectivités s'est prononcé.

La commune de Bonneuil-en-France a délibéré, une première fois, le 30 juin 2011 pour demander son adhésion à la CA de l'aéroport du Bourget (93) mais ne s'est pas prononcée sur le projet de schéma. Sollicitée à nouveau, elle a délibéré une deuxième fois le 16 septembre 2011, pour donner un avis défavorable non motivé sur le projet de SDCI.

A noter que Gonesse considère cette extension de la CA Val-de-France comme une première étape vers la création d'une grande CA fusionnant la CA Val-de-France et la CC Roissy - Porte de France.

Extension du périmètre de la CC Ouest de la Plaine de France à la commune d'Attainville

Avis favorables : 7 collectivités / 8 Avis défavorable : 1 collectivité / 8

Le périmètre de la consultation a concerné 7 communes et la communauté de communes. Toutes les collectivités ont délibéré.

Bouffémont émet un avis favorable à l'intégration d'Attainville dans la CC et souhaite « *aller plus loin dans le processus d'intercommunalité en préconisant la fusion de la CCOPF avec la CC Carnelle – Pays de France qui donnera plus de poids à un territoire cohérent* ».

Moisselles a formulé un avis défavorable.

Extension du périmètre de la CA Vallée de Montmorency à la commune d'Enghien-les-Bains

10 collectivités ont délibéré.

Avis favorables : 9 collectivités / 10

Avis défavorable : 1/10

Le périmètre de la consultation a concerné 9 communes et la communauté d'agglomération.

Enghien-les-Bains émet un avis défavorable au projet et demande au préfet « *par exception au cadre intercommunal envisagé par la loi du 16 décembre 2010 et afin de prendre en compte la singularité géographique, historique et statutaire de la commune d'Enghien-les-Bains, un adossement de la ville d'Enghien-les-Bains à l'un des EPCI à FP limitrophes et plus spécialement à la CAVAM, c'est-à-dire une coopération renforcée entre les deux collectivités, laquelle pourrait se concrétiser par une convention de coopération-cadre déclinée en conventions d'application de projet intégrant, au besoin, une mutualisation des ressources et des services entre les deux personnes morales de droit public* ».

Fusion de la CA Le Parisis et de la CA Val-et-Forêt avec intégration de 4 communes isolées (Bessancourt, Franconville, Sannois, Taverny)

Avis défavorables : 17 collectivités / 18

Avis favorable : 1 collectivité / 18

Le périmètre de la consultation a concerné 16 communes et 2 communautés d'agglomération. Les 18 collectivités ont délibéré.

La commune de Saint-Leu-la-Forêt a émis un avis favorable. Les 17 autres collectivités ont émis un avis défavorable sur le projet de fusion des deux CA élargi aux quatre communes isolées.

La CA Val-et-Forêt ainsi que les communes d'Eaubonne, d'Ermont, de Montlignon et Le-Plessis-Bouchard ont proposé que soit étudiée la fusion de la CA Val-et-Forêt et de la CAVAM pour 2014.

La CA Le Parisis ainsi que ses 6 communes membres et les communes de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny ont délibéré de façon convergente et concordante sur l'élargissement de cette CA aux quatre communes précitées.

Le projet de SDCI a donc été modifié en ce sens par le préfet.

M. BLAZY évoque le courrier adressé au préfet par le maire de Méry-sur-Oise qui envisage une sortie de la communauté de communes de la Vallée de L'Oise et des Impressionnistes pour rejoindre la communauté d'agglomération Le Parisis. Le maire de cette collectivité ne dépose pas d'amendement mais sollicite que son courrier soit annexé au présent compte-rendu; le Préfet donne un avis favorable à cette demande.

La communauté d'agglomération Val et Forêt

Le périmètre de la CA Val et Forêt reste inchangé.

La communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons

Le périmètre reste inchangé

Le Rapporteur général résume les avis recueillis sur les propositions de dissolution et de fusion de syndicats et des transferts de compétences des syndicats à des EPCI à fiscalité propre. La liste des syndicats intercommunaux ou mixtes dont la dissolution ou la fusion fait l'objet d'un consensus est annexée au présent compte-rendu (annexe n°3).

Le Préfet remercie le rapporteur général pour cette présentation et demande aux membres de la commission s'ils présentent des amendements au projet de schéma.

M. le Préfet constate qu'il n'y a pas d'amendements et donne la parole aux membres qui souhaitent s'exprimer.

Monsieur STREHAIANO, président de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency, souligne tout particulièrement la convergence des avis qui se sont exprimés sur :

- l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise qui nourrit « l'ambition légitime d'être acteur dans le projet Confluence » ;
- l'ouverture de la communauté d'agglomération du Parisis aux communes encore isolées de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny ;
- sur la configuration future de la communauté d'agglomération « Val de France » qui constitue, à ses yeux, un enjeu majeur pour l'Est du territoire

Sur ce point, Monsieur STREHAIANO estime indispensable que la commune de Bonneuil-en-France demeure dans son bassin de vie naturel, celui du territoire de la communauté d'agglomération « Val de France » étendu à la commune de Gonesse. Ce qui n'empêchera pas, selon lui, cette communauté d'agglomération d'ouvrir, à l'avenir, une réflexion structurante et partenariale avec les territoires mitoyens tels que les territoires aéroportuaires du Bourget et de Roissy et les territoires de projets avec « Plaine Commune » et la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency pour la réalisation, notamment, d'une ligne de transport en commun en site propre (TCSP) jusqu'à la Butte du Parisis.

Monsieur STREHAIANO souhaite qu'un accord stratégique et financier soit trouvé avec la communauté d'agglomération de "l'Aéroport du Bourget" sur le projet EUROCOPTER.

Il exprime, enfin, sa conviction que la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency saura travailler avec la commune d'Enghien-les-Bains qui fait partie « naturellement, historiquement, structurellement, du bassin de vie de la vallée de Montmorency ».

Monsieur STREHAIANO termine son intervention en formulant le souhait qu'un large consensus se dégage des débats de la CDCI sur le projet de schéma qui lui est soumis, ce qui, à ses yeux, « viendrait porter confirmation que le Val-d'Oise reste en pointe de la coopération intercommunale en région Ile-de-France ».

Prenant la parole en sa qualité de président de la communauté d'agglomération « Val de France », **Monsieur VAILLANT** fait part des interrogations de l'ensemble des communes

membres sur les raisons du choix effectué par la commune de Bonneuil-en-France alors que :

sur le plan de la géographie du territoire

- toutes les communes limitrophes de Bonneuil-en-France appartiennent à la communauté d'agglomération « Val de France » ;
- au regard du bassin de vie, les enfants de Bonneuil-en-France sont scolarisés au collège d'Arnouville et au lycée de Gonesse ; ils utilisent les transports du pôle gare de Villiers le Bel/Arnouville/Gonesse ;
- il y a les mêmes différences dans la taille des communes composant la communauté d'agglomération « Val de France » que dans celle de « l'Aéroport du Bourget » ;

en termes de gouvernance

- les communes membres de la communauté d'agglomération « Val de France » sont prêtes à discuter avec la commune de Bonneuil-en-France du nombre de délégués qui la représenterait au sein du conseil communautaire ;
- chaque commune dispose actuellement d'une vice-présidence ;
- aucun projet de la communauté d'agglomération n'est réalisé sur le territoire d'une commune membre sans l'accord de cette dernière ;
- selon une tradition bien établie, tous les votes au sein du conseil de la communauté d'agglomération « Val de France » sont émis à l'unanimité ;
- les élus de la communauté d'agglomération « Val de France » ont l'expérience de la conduite de grands projets tels que les opérations de rénovation urbaine ; ils sont donc parfaitement préparés à accueillir des entreprises au sein de zones d'activités économiques;

sur un plan politique enfin

- l'équilibre serait maintenu au sein de la communauté d'agglomération « Val de France » élargie, les 6 communes membres se répartissant à parts égales sur l'échiquier.

En conclusion de son intervention, Monsieur VAILLANT estime que le découpage des intercommunalités ne doit pas se faire en fonction de l'arrivée d'une entreprise sur un territoire. Evoquant le projet d'installation de l'usine EUROCOPTER, il se déclare convaincu que les élus des 2 communautés d'agglomération concernées « peuvent trouver ensemble les conditions de partenariat financier et de gouvernance » s'appuyant sur les exemples du tramway Saint-Denis/Sarcelles et du projet DEBITEX qui ont montré que les élus de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise savaient travailler ensemble.

Il se déclare donc favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui intègre, tout à fait logiquement à ses yeux, la commune de Bonneuil-en-France dans la communauté d'agglomération « Val de France ».

Monsieur PUPPONI, député-maire de Sarcelles, soutient les propos de Messieurs STREHAIANO et VAILLANT et se déclare, lui aussi, favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui offre « une chance historique d'ouverture, pour le Val d'Oise, d'une porte d'entrée sur l'aéroport international du Bourget ».

L'arrivée de Bonneuil-en-France dans la communauté d'agglomération « Val de France » lui paraît être le moyen de créer des liens de partenariat avec la communauté d'agglomération du Bourget pour développer ce territoire et mettre en œuvre une gouvernance commune.

Monsieur **Maurice LEFEVRE**, maire de Garges-les-Gonesse, souligne l'accord intervenu entre le conseil général du Val-d'Oise et Aéroports de Paris, gestionnaire de la plateforme aéroportuaire du Bourget, pour en améliorer la desserte à partir de la RD 84. Un autre accès est également demandé pour desservir la future usine EUROCOPTER.

Il évoque également le souhait de la communauté d'agglomération « Val de France » de voir se prolonger la ligne de tramway T5 jusqu'à la gare du Bourget pour permettre l'accès au pôle d'emploi de la plateforme aéroportuaire.

Tous ces projets montrent bien l'ouverture du territoire de « Val de France » en direction du Bourget selon Monsieur LEFEVRE qui fait part de son intention de « sensibiliser le maire de Bonneuil-en-France pour qu'il revienne sur sa décision ».

S'exprimant en sa qualité de maire de Gonesse, **Monsieur BLAZY** rappelle les termes de la délibération de son conseil municipal du 23 juin 2011 qui n'a pas émis d'avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, mais qui a demandé que soit examinée la possibilité de création d'une vaste intercommunalité sur l'Est du Val-d'Oise regroupant la communauté de communes « Roissy Porte de France » et la communauté d'agglomération « Val de France » étendues aux communes de Goussainville, Gonesse et Bonneuil-en-France.

Trois raisons militent, à ses yeux, en faveur de ce projet :

1. le potentiel de développement économique que présente l'axe reliant les deux infrastructures aéroportuaires de Roissy et du Bourget, véritable moteur de croissance et d'attractivités à l'échelle du Grand Paris.
Les projets structurants sont nombreux : Triangle de Gonesse, Dôme de Sarcelles, l'International Trade Center à Roissy, CAREX à Goussainville, EUROCOPTER à Bonneuil-en-France. De plus, deux contrats de développement territorial couvrent ce vaste territoire sur lequel vivent 250 000 habitants.
2. la problématique très spécifique à ce territoire de la construction de logements, très contrainte par le plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.
3. la nécessité de la solidarité territoriale qui doit s'organiser à l'échelle de tout l'Est du Val d'Oise qui connaît de très fortes disparités dans les « retombées fiscales de l'aéroport ».

Il souligne la forte structuration que connaît déjà ce territoire par le réseau et les projets de transport public qui le traversent et par les instances de gouvernance déjà existantes : le SIEVO qui a adopté un SCOT, la Maison de l'Emploi de l'Est du Val d'Oise, l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine de France, le bassin de santé du centre hospitalier de Gonesse et l'association qui réunit les collectivités du Grand Roissy que préside Monsieur Patrick RENAUD.

Monsieur BLAZY prend acte des positions exprimées par ce dernier et par la communauté d'agglomération « Val de France » (délibération du 27 juin 2011) selon lesquelles ce projet de grande intercommunalité est « pertinent et nécessaire » mais ne peut se réaliser à court terme, le projet devant cheminer par étapes successives.

Il exprime le souhait que des discussions s'engagent pour construire cette nouvelle intercommunalité en approfondissant, dans un premier temps, les coopérations possibles.

S'agissant de la position de la commune de Gonesse sur son adhésion à la communauté d'agglomération « Val de France », Monsieur BLAZY évoque la question qui avait été posée au président de la communauté de communes « Roissy Porte de France », lors d'une réunion du conseil municipal à laquelle il participait, le 7 juin dernier, qui portait sur les suites

qui pourraient être réservées à une éventuelle demande d'adhésion de Gonesse à cette communauté de communes. Monsieur Patrick RENAUD avait répondu que celle-ci ne pouvait s'envisager à court terme, alors qu'il fallait ménager du temps pour l'intégration de la commune de Goussainville.

Le choix est donc limité pour la commune de Gonesse qui respecte les positions prises par les autres communes en vertu du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Monsieur BLAZY formule le souhait de pouvoir disposer du temps nécessaire pour mener, avec la communauté d'agglomération "Val de France", les négociations sur les points essentiels qui doivent constituer les éléments d'un futur contrat d'engagement entre les 2 collectivités. Il propose que la même démarche soit engagée auprès du maire de Bonneuil-en-France.

Monsieur BLAZY clôt son intervention en soulignant les deux principes d'ambition et d'exigence qui animent la commune de Gonesse dans la recherche de son avenir intercommunal, que ce soit tout de suite avec la communauté d'agglomération "Val de France" en application du schéma départemental de coopération intercommunale ou un peu plus tard avec l'ensemble des communes de l'Est du Val d'Oise dans le cadre d'une intercommunalité élargie.

Au terme de cette intervention, **le préfet** rappelle qu'il sera "le fidèle support de la volonté politique des collectivités territoriales exprimées dans l'intérêt général et dans le cadre d'une solidarité intercommunale bien comprise".

Monsieur **Patrick RENAUD**, président de la communauté de communes "Roissy Porte de France", rappelle que celle-ci, créée il y a 17 ans avec 7 communes membres, s'est progressivement élargie pour compter 11, 14 puis 18 et bientôt 19 communes, ce qui n'a pas été sans difficultés. Beaucoup d'autres souhaitent la rejoindre, y compris de départements voisins.

Il confirme qu'il y a longtemps que Gonesse souhaite rejoindre cette communauté de communes et que des discussions ont été ouvertes avec son maire et ses adjoints sans qu'elles aient pu aboutir. Le choix a été fait d'accepter la venue de Goussainville dans la communauté de communes "Roissy Porte de France" en lui accordant les mêmes conditions que les autres communes membres ; ce qui va représenter des efforts importants, notamment de la part de la commune de Roissy qui a été très sollicitée tout au long de l'évolution de cette intercommunalité.

Ainsi qu'il l'a exprimé auprès du maire de Bonneuil-en-France, Monsieur **RENAUD** souhaite que cette commune rejoigne la communauté d'agglomération "Val de France" parce que, depuis très longtemps, l'Est du Val d'Oise s'est réuni au sein d'un syndicat d'aménagement, le Syndicat Intercommunal de l'Est du Val d'Oise (SIEVO), dont le périmètre intègre la communauté de communes "Roissy Porte de France" et la communauté d'agglomération "Val de France" élargies aux communes de Goussainville, Gonesse et Bonneuil-en-France.

Val-de-France fait partie intégrante d'un territoire de 25 communes doté d'un SCOT prochainement mis en révision, couvert par deux contrats de développement territorial (CDT), et compris dans l'établissement public d'aménagement de la Plaine de France. Ce territoire a, de plus, créé une Maison de l'emploi pour que les jeunes et, plus généralement, les habitants proches de Roissy puissent venir travailler sur l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

Monsieur Patrick **RENAUD** se déclare favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui va permettre à la communauté de communes "Roissy Porte de France" de prendre le temps de bien intégrer la commune de Goussainville en son sein et de régler, dans un premier temps, la question de la représentation des communes membres au sein du conseil communautaire.

L'association créée autour du grand bassin de Roissy va également mobiliser ses efforts pour renforcer les liens entre les communes de l'Est du Val d'Oise dont celles de "Val de France" et "créer des passerelles pour mieux travailler ensemble".

A la question posée par le préfet sur l'ouverture de l'association du Grand Roissy aux communes des départements limitrophes, Monsieur **RENAUD** répond par l'affirmative en citant l'exemple de la commune d'Aulnay-sous-Bois, commune la plus peuplée membre de l'association tout en précisant que la commune du Bourget n'a pas souhaité y adhérer.

Monsieur **BLAZY** exprime le souhait que les élus de la communauté d'agglomération du Bourget rejoignent cette association du Grand Roissy pour faciliter les discussions qui vont devoir s'ouvrir, à la suite de la réunion de la CDCI, sur la question de Bonneuil-en-France et des retombées économiques pour les communautés d'agglomérations "Val de France" et "du Bourget" de l'arrivée d'EUROCOPTER.

Monsieur **BROUSSY**, conseiller général, soutient l'approche progressive adoptée par le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui ne prévoit pas, pour le moment, la grande intercommunalité de l'Est du Val d'Oise évoquée précédemment et qui pourrait aller jusqu'au Pays de France.

L'intégration d'une commune de plus de 30 000 habitants au sein d'une communauté de communes, qui en compte actuellement plus de 50 000, constituera déjà, selon lui, un pas important.

L'association des élus du Grand Roissy, qui s'étend sur 3 départements et qui comprend 4 ou 5 EPCI à fiscalité propre, s'inscrit déjà, selon lui, dans une nouvelle phase de regroupement d'intercommunalités traversant les frontières institutionnelles pour oeuvrer dans le sens du développement de ce pôle économique.

Enfin, il ne doute pas qu'un accord interviendra au sein de la communauté de communes "Roissy Porte de France" sur la répartition des délégués siégeant au conseil communautaire et que la commune de Goussainville acceptera de limiter le nombre de ses représentants pour laisser toute leur place aux communes rurales.

S'exprimant, tout d'abord, en sa qualité de député de l'Est du Val d'Oise, Monsieur **PATERNOTTE** se déclare satisfait du contenu du schéma de l'intercommunalité dans l'Est du département et du parti choisi d'avancer par étapes consensuelles.

Il lui paraît essentiel que les communes de Gonesse et de Bonneuil-en-France rejoignent la communauté d'agglomération "Val de France" pour renforcer le poids du Val-d'Oise dans les négociations qui s'engagent sur les contrats de territoire.

Poursuivant ses propos en tant que président de l'Union des Maires et s'adressant au préfet, Monsieur **PATERNOTTE** salue la méthode, marquée à la fois de volonté et d'esprit d'écoute, adoptée par le représentant de l'Etat et ses collaborateurs pour élaborer le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui fait l'objet, comme l'a montré l'exposé du rapporteur général, d'un très large consensus.

L'exercice, qui a été mené pour l'application de la loi du 16 décembre 2010, a été, à ses yeux, positif pour les maires et les établissements publics de coopération intercommunale. Il les a conduits à se mettre autour d'une table, à réfléchir, à formuler des propositions comme cela a été fait sur le territoire du Parisis à l'unanimité des 11 collectivités concernées. Au final, c'est l'identité du Val d'Oise qui en sort renforcée.

Monsieur PATERNOTTE estime que deux défis restent à relever :

- celui de la gouvernance ; des équilibres restent à trouver dans les communautés de communes ou communautés d'agglomération composées de communes dont la population est inégale. A ce titre, Monsieur PATERNOTTE se félicite de la décision du préfet d'étaler dans le temps la prise des arrêtés fixant les nouveaux périmètres des EPCI.
- la fiscalité locale ; les communes sont "dans une séquence redoutable" où elles sont confrontées à la réforme de la taxe professionnelle, au passage de la notion de potentiel fiscal à celle de potentiel financier, au problème de convergence des taux lorsqu'elles intègrent de nouvelles communautés de communes ou communautés d'agglomération et à la mise en place d'un nouveau fonds national de péréquation par écrêtement qui s'ajoute au dispositif du fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF).

Monsieur PATERNOTTE conclut ses propos en demandant que la Direction Générale des Collectivités Locales et les services territoriaux de l'Etat apportent leur concours aux collectivités du Val-d'Oise pour éclairer les choix qu'elles vont être appelées à faire en matière financière et fiscale pour la mise en place des nouvelles intercommunalités.

Monsieur PUPPONI se déclare favorable aux mesures de renforcement de la péréquation qui sont envisagées et réaffirme son soutien fort au projet de schéma départemental de coopération intercommunale dont l'adoption par la commission constituera un moment historique pour le département du Val-d'Oise.

Madame BERTHY représentant Monsieur BAZIN, président du Conseil Général, apporte également son soutien au projet de schéma départemental de coopération intercommunale sur lequel elle émettra un vote favorable.

Elle remercie monsieur le Préfet des propos qu'il a tenus en introduction concernant les délais de mise en oeuvre du schéma qui s'étendront sur l'année 2012, ce qui permettra aux collectivités territoriales concernées de disposer de toutes les informations qui leur sont nécessaires.

Elle souligne, enfin, l'importance des enjeux, en termes de développement économique et d'emploi, auxquels sont confrontées les collectivités de l'Est du Val d'Oise au regard de la conjoncture actuelle.

Monsieur Dominique LEFEBVRE, président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, exprime une double satisfaction et une interrogation.

- La première satisfaction porte sur l'anticipation de l'esprit de la proposition de loi, récemment adoptée par le Sénat sur le rapport de M. Alain RICHARD, par la recherche du consensus qui a animé le préfet du Val-d'Oise dans l'élaboration de son projet de schéma et dans l'annonce qu'il a faite des conditions de sa mise en oeuvre.

- la deuxième satisfaction porte sur le fond de ce schéma qui respecte globalement les bassins de vie et les logiques territoriales.
- A ce titre, et c'est sur ce point que porte son interrogation, Monsieur LEFEBVRE indique que la logique des bassins de vie aurait voulu que l'agglomération de Cergy-Pontoise et la commune de Conflans-Ste-Honorine déposent conjointement, à côté de Maurecourt, une demande de rapprochement. Elles ne l'ont pas fait dans l'espoir que soit adoptée, dans le département des Yvelines, une carte intercommunale conforme à la méthode suivie dans le Val-d'Oise.

Monsieur LEFEBVRE annonce la création, dans les prochains jours, d'une association "Confluence" qui regroupera les agglomérations de Cergy-Pontoise et des "Deux Rives de Seine" ainsi que les communes de Conflans-Ste-Honorine, Achères et Poissy. Cette confluence doit reposer, selon lui, sur 3 intercommunalités cohérentes, l'une d'entre elles manquant actuellement ; elle pourrait comporter les communes de Conflans-Ste-Honorine, Achères et Poissy, mais également la commune de St Germain en Laye.

L'interrogation porte donc sur les chances que cette troisième intercommunalité, répondant à la logique du territoire de la Confluence, voie le jour dans l'avenir. Si tel n'était pas le cas, Monsieur LEFEBVRE n'exclut pas que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et la commune de Conflans-Ste-Honorine reviennent à leur souhait commun et partagé de travailler ensemble "à partir du moment où les conditions politiques n'auraient pas été réunies pour faire une intercommunalité cohérente sur le plan territorial dans le département des Yvelines s'appuyant sur le projet "Confluence".

Monsieur BEQUET, conseiller général, vice-président de la CCVOI, souligne les conditions très favorables dans lesquelles se sont déroulées les discussions sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale avec les services préfectoraux ouverts au dialogue et à la concertation comme le montre, notamment, l'accord intervenu sur le nouveau périmètre de la communauté d'agglomération du Parisis.

Il souligne le caractère consensuel de ce projet de schéma qui constitue une "proposition équilibrée pour la période d'aujourd'hui, ce qui n'exclut pas des évolutions pour l'avenir dans l'Est du Val-d'Oise mais aussi dans d'autres parties du département qui n'ont pas été évoquées dans les débats".

Il évoque la proposition de loi, adoptée par le Sénat le 4 novembre dernier, portant modification de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui présentait, à ses yeux, "un certain nombre de faiblesses et ne permettait pas toujours la nécessaire convergence ou la nécessaire concertation".

Monsieur BEQUET donne quelques exemples des dispositions contenues dans la proposition de loi : désignation de suppléants aux côtés des délégués titulaires dans les conseils communautaires, délai supplémentaire accordé, jonction des discussions sur les périmètres et les compétences... Il insiste sur la nécessité de parvenir à des intercommunalités de projets reposant sur des bassins de vie, ce qui constitue l'étape à franchir au-delà de 2014.

Monsieur SUEUR, maire d'Enghien-les-Bains, désire tout d'abord rappeler les propos qu'il a tenus lors de la réunion de la CDCI du 27 avril dernier relatifs au choix du moment où sont adoptées de nouvelles dispositions sur l'intercommunalité alors qu'est engagée une réforme de la fiscalité locale introduisant une péréquation, par ailleurs nécessaire, "dont on ne voit pas clairement l'aboutissement alors que s'amorce une crise financière".

S'adressant au préfet, Monsieur Sueur note avec beaucoup de satisfaction l'esprit dans lequel il a placé l'application de cette réforme de l'intercommunalité dans le Val-d'Oise. Il salue son écoute et celle de ses services qui a abouti à ce travail collectif et coopératif, qui est celui de l'ensemble des élus du département.

Monsieur SUEUR précise que la délibération de son conseil municipal était défavorable, non pas au schéma dans son ensemble, mais spécifiquement au rattachement d'Enghien-les-Bains à la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM). Il rappelle, à ce sujet, que sa commune a eu la tentation d'adhérer à "Plaine Commune" en Seine-Saint-Denis, "communauté particulièrement dynamique de projets extrêmement structurés et structurants".

Après une étude approfondie, il est apparu que le coût fiscal pour les habitants d'Enghien-les-Bains était le même dans cette hypothèse que celui résultant de l'adhésion à la CAVAM ; les contributions supplémentaires que devront acquitter les habitants d'Enghien-les-Bains sont de l'ordre de 1,2 M€, ce qui correspond à une augmentation de l'effort fiscal de 23 %. Cet effort fiscal ne serait pas compensé, en l'état actuel des compétences de la CAVAM, par des transferts de charges.

Monsieur SUEUR cite, comme exemple du caractère très limité de l'intérêt communautaire dont pourrait bénéficier Enghien-les-Bains, la longueur de la voirie concernée qui n'excéderait pas 300 mètres, la commune étant irriguée par 4 routes départementales qui jouent ce rôle de voirie communautaire.

Il indique que la commune d'Enghien-les-Bains a voulu affirmer son identité valdoisienne en rappelant que l'actuelle commune de Montmorency a porté le nom d'Enghien pendant plus de 120 ans (avant 1832).

Il souhaite, cependant, qu'une évolution législative permette à sa commune de bénéficier de mesures d'adaptation facilitant son intégration dans la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency.

Monsieur SUEUR conclut son intervention en précisant qu'il ne votera pas contre le projet de schéma pour les raisons évoquées précédemment tenant à son caractère consensuel et rassembleur, mais qu'il s'abstiendra.

Monsieur LAVAUD, président de la communauté d'agglomération "Le Parisis", se déclare sensible à l'initiative prise par le préfet de modifier son projet de schéma pour tenir compte de la volonté unanime de dix communes de travailler ensemble au sein de cette communauté d'agglomération. Il le remercie également d'avoir accepté de répartir au cours de l'année 2012 la mise en oeuvre du schéma par la prise des arrêtés fixant les nouveaux périmètres des communautés d'agglomération et des communautés de communes du Val d'Oise.

Dans le prolongement des propos de Monsieur LAVAUD, **Monsieur CARPENTIER**, maire de Montigny-les-Cormeilles, remercie également le préfet mais aussi l'ensemble des élus qui ont permis d'aboutir à ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale très consensuel marqué également de la volonté de ces derniers de ne pas réduire le fait communal. Il souligne la nécessité que les modifications institutionnelles se fassent en partenariat avec les communes qui, seules, connaissent les réalités des territoires et la vie quotidienne de leurs habitants. Une vision purement administrative et financière réduirait, selon lui, les efforts de coopération intercommunale. Il se réjouit que les élus du Parisis soient allés au-delà de cette vision pour aboutir à un accord sur la proposition la plus raisonnable.

Monsieur CARPENTIER sollicite le concours des services de l'Etat pour mener des réflexions sur l'aménagement des zones commerciales le long de la RD 14, l'accueil de nouvelles structures éducatives et de formation, les infrastructures de transport dont la prolongation du tramway arrivant à Epinay-sur-Seine en 2014.

Monsieur VUILLETET, s'exprimant en sa qualité de conseiller régional, déclare qu'il émettra un vote favorable au projet de schéma de coopération intercommunale qui est soumis à la commission et dont il salue la méthode qui a été suivie pour son élaboration. Et ce, alors même que le maire de la commune dont il est conseiller municipal (Méry-sur-Oise) avait envisagé de déposer un amendement, amendement que la concertation menée avec les services préfectoraux a permis de ne pas présenter.

Monsieur GIROUD, président de la communauté de communes "Vallée du Sausseron", interpelle le préfet sur la phrase qui figurait dans le projet de schéma soumis à la consultation des collectivités territoriales, selon laquelle la communauté de communes qu'il préside "devra envisager dans une prochaine étape d'élargir son périmètre". Il s'interroge sur le sens de cette phrase qui lui paraît contenir une injonction à caractère comminatoire.

Le préfet lui répond que cette phrase figurait bien dans le projet initial de schéma mais qu'elle en a été retirée à la suite de la concertation menée avec les élus dans l'esprit qui a été rappelé au cours de ces débats. L'avenir reste, bien sûr, ouvert mais dépend de la volonté de ces élus dont il continuera à tenir compte.

Monsieur MACE, maire de Villiers-Adam, évoque les préoccupations de ses conseillers municipaux sur la représentation de sa commune et le nombre de délégués siégeant au conseil communautaire.

Le préfet rappelle qu'à l'exception du conseil communautaire qui sera issu de la fusion des trois communautés de communes du centre du Vexin, la composition des conseils des communautés d'agglomération et des communautés de communes existantes n'aura pas à être modifiée avant 2014. Du temps est donc laissé aux communes membres de ces EPCI pour s'entendre sur la représentation au sein des conseils communautaires. Ce n'est que dans le cas - qui devrait rester exceptionnel - où aucun accord ne serait trouvé, que s'appliquerait la règle de la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne au regard de la population de chaque commune.

Aucune autre demande d'intervention n'étant présentée par les membres de la commission, le préfet soumet au vote le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui leur a été présenté.

Après avoir rappelé les mandats donnés aux membres présents, le préfet invite les membres de la commission à voter à main levée sur le projet de schéma, aucun membre ne s'étant opposé à ce type de vote.

Le vote donne les résultats suivants

Avis favorables : 46

Avis défavorables : 0

2 abstentions

sur 48 votants.

L'avis de la CDCI du Val-d'Oise est donc favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

Le préfet constate que la commission a émis un avis favorable sur le projet de schéma qu'il arrêtera et publiera prochainement.

En conclusion, le préfet souligne que ce schéma constitue un nouveau chapitre, important, de l'histoire de l'intercommunalité dans le département. Il remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué à sa rédaction dans un esprit constructif et consensuel. « Est-ce à dire que le livre est définitivement refermé, non bien sûr ! Il en va des institutions comme des personnes, elles peuvent évoluer. Qu'il s'agisse des EPCI à fiscalité propre et des syndicats, il reviendra aux élus, en lien avec les services de l'Etat, d'apprécier à terme si, ici, une évolution technique est susceptible d'améliorer le paysage des institutions syndicales, si là, un rapprochement d'EPCI permet de mieux peser dans la gestion de projet ou dans l'expression d'un territoire à l'échelle de l'Ile-de-France ».

« Pour prendre des exemples concrets, dans l'Est du Val-d'Oise marqué par les perspectives du pôle aéroportuaire, il convient, sans doute, d'une part, de donner une portée plus grande au périmètre du SIEVO (Syndicat intercommunal de l'Est du Val-d'Oise) comme en a émis le souhait, M. le maire de Gonesse et de poursuivre sur la base de la création de l'association des collectivités du Grand Roissy présidée par M. Renaud et, enfin, de favoriser le dialogue par-delà les frontières administratives départementales ».

Le Secrétaire ,



Michel GUIARD

Le Préfet,



Pierre-Henry MACCIONI